

# Diagnostic écologique

## Projet de réaménagement Camping Bavella Vista

**Rédigé par**

Agence Visu,  
Résidence a Spusata, Bâtiment C2, Route du Stiletto  
20 090 AJACCIO  
06 28 50 32 94 | t.casalta@agencevisu.com

**Pour le compte de**

Nicolas CUCCHI  
Village  
20144 Zonza

Octobre 2022



# Suivi et contrôle qualité

---

	Intervenants	Version	Date	Observations
<b>Assemblage document</b>				
<b>Rédaction</b>	Romane Vautrin		12/10/22	
<b>Relecture interne</b>				
<b>Validation</b>				

<b>Maitrise d'Ouvrage</b>				
---------------------------	--	--	--	--

## Contacts :

	Maitre d'Ouvrage	Rédacteur
<b>Adresse</b>	Village 20144 Zonza	<b>Agence Visu</b> Résidence A Spusata Bat C2 Route du Stileto 20090 - AJACCIO
<b>Référent</b>	<b>Nicolas CUCCHI</b>	<b>T. CASALTA</b> t.casalta@agencevisu.com 0033 628 503 292

## *CREDITS PHOTOGRAPHIQUES*

*Sauf mention contraire, toutes les photographies du document ont été réalisées par les paysagistes & écologues de l'Agence Visu*

# Sommaire

---

➔	Préambule .....	1
	Présentation du projet .....	1
	1. Porteur de projet.....	2
	2. Contexte du projet .....	2
	3. Description écologique du site .....	5
➔	Description de la zone humide.....	8
➔	Diagnostic .....	11
	Description des observations .....	11
	1. Présentation des écologues intervenus sur site.....	12
	2. Date d'intervention et conditions météorologiques.....	12
	3. Observation sur le site.....	13
➔	Conséquence de l'aménagement sur le site .....	14
	1. Les enjeux et objectifs de conservation et de gestion .....	15
➔	Synthèse .....	18
	Enjeux identifiés sur l'aire de projet et discussion.....	18

# Index des Figures

---

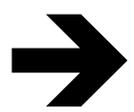
Figure 1 : Localisation de l'aire d'implantation du projet .....	2
Figure 2 : Evolution du paysage de l'aire de projet entre 1951 et 2022 .....	3
Figure 3 : Photographie aérienne de 2021 superposée au cadastre .....	4
Figure 4 : Positionnement du projet par rapport au ZNIEFF II .....	4
Figure 5 : Positionnement du projet par rapport au PNRC .....	5
Figure 6 : Habitat présent sur l'aire de projet (Corine Land Cover) .....	5
Figure 7 : Pelouse mésotrophe au premier plan et forêt mixte à espèces caducifoliées et sempervirentes.....	6
Figure 8 : Zone humide à <i>Alnus cordata</i> .....	7
Figure 9 : Forêt mixte à <i>Pinus laricio</i> .....	7
Figure 10 : Délimitation de la zone humide présente sur le site.....	9
Figure 11 : Cours d'eau présents autour de l'aire d'étude (source : géoportail, IGN).....	10
Figure 12 : Photographie d' <i>Helleborus argutifolius</i> .....	13
Figure 13 : Photographies d' <i>Anemone apennina</i> .....	13

# Index des Tableaux

---

Tableau 1 : Espèces d'amphibiens observées sur la commune de Zonza, données extraites de Faune France (critères d'évaluation basés sur la liste rouge régionale des amphibiens de Corse) .....	10
Tableau 2 : Détails de la visite sur le site.....	12
Tableau 3 : Liste des mesures d'évitement et de réduction à prévoir.....	16
Tableau 4 : Période de sensibilité des espèces faunistiques et floristiques .....	17





# Préambule

Présentation du projet



## 1. Porteur de projet

Maître d'ouvrage : Nicolas CUCCHI

Commune et département : Zonza en Corse du Sud, 2A

## 2. Contexte du projet

Dans le cadre d'un réaménagement de camping sur la commune de Zonza (20114, Corse du Sud 2A, figure 1), les parcelles 197, 198 et 986 ont été sélectionnées pour construire des nouveaux emplacements de tentes. Une partie de la zone du projet a en effet déjà été emménagée, il s'agit ici d'une continuité et extension de projet, porté par Nicolas CUCCHI.

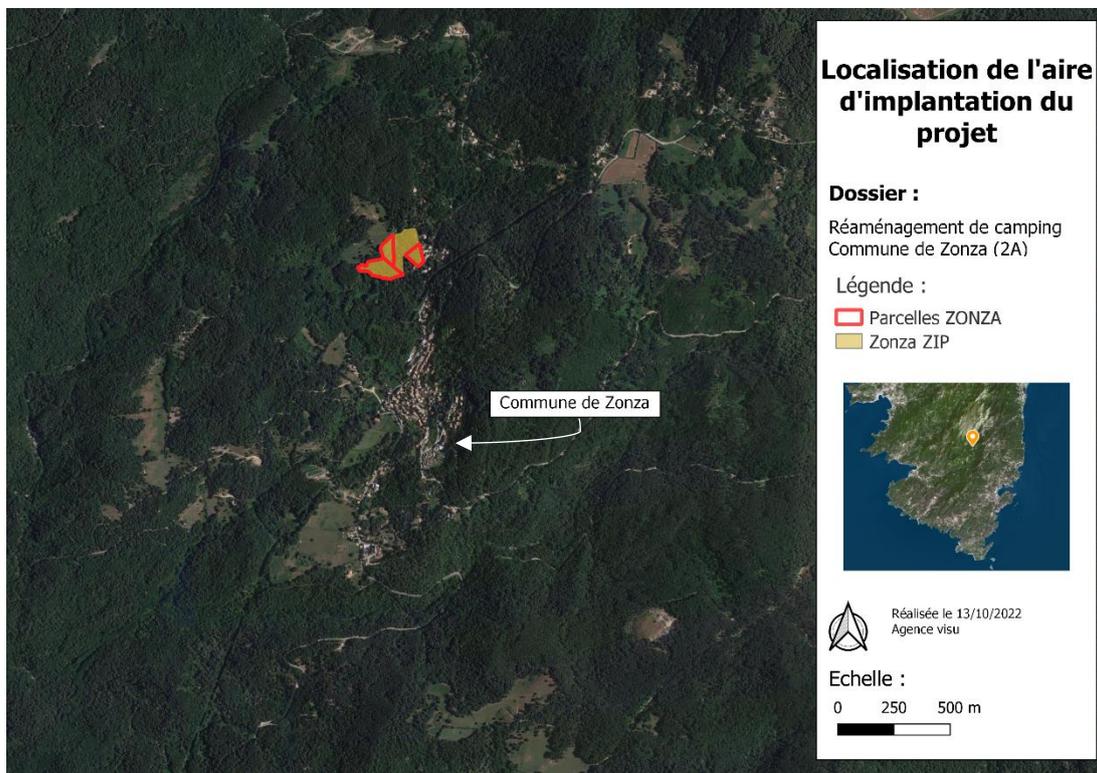


Figure 1 : Localisation de l'aire d'implantation du projet

Ces parcelles se situent dans l'Alta Rocca, et plus précisément sur la chaîne montagneuse de Barocagio-Marghese. Elles font partie de la commune de Zonza, commune rurale mais entrant dans l'aire d'attraction de Porto-Vecchio. C'est également une commune littorale, au sens de la loi du 3 janvier 1986, dit « loi littorale ».

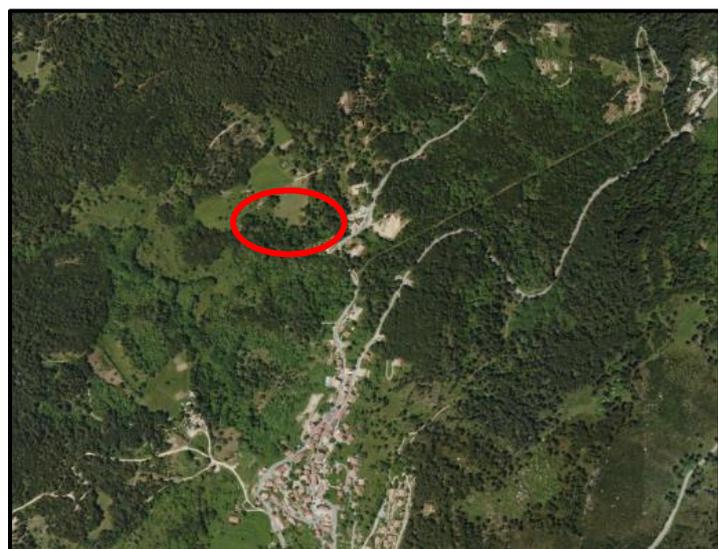
Comme présenté sur la figure 2 ci-dessous, il y a eu une expansion agricole entre 1951 et 2000, sûrement dans les années 80 lors de la crise pétrolière, avec un développement des aires agricoles. Puis à partir de 2007, une grande campagne de plantation d'arbres s'est lancée, changeant radicalement le paysage en transformant de nombreuses prairies en forêts de pins et de chênes. Une augmentation importante du nombre d'habitation est également constatée, avec une expansion en direction de la D420, élargissant ainsi le périmètre du centre de la commune.



**1951**



**2000**



**2007**



**2022**

*Figure 2 : Evolution du paysage de l'aire de projet entre 1951 et 2022*

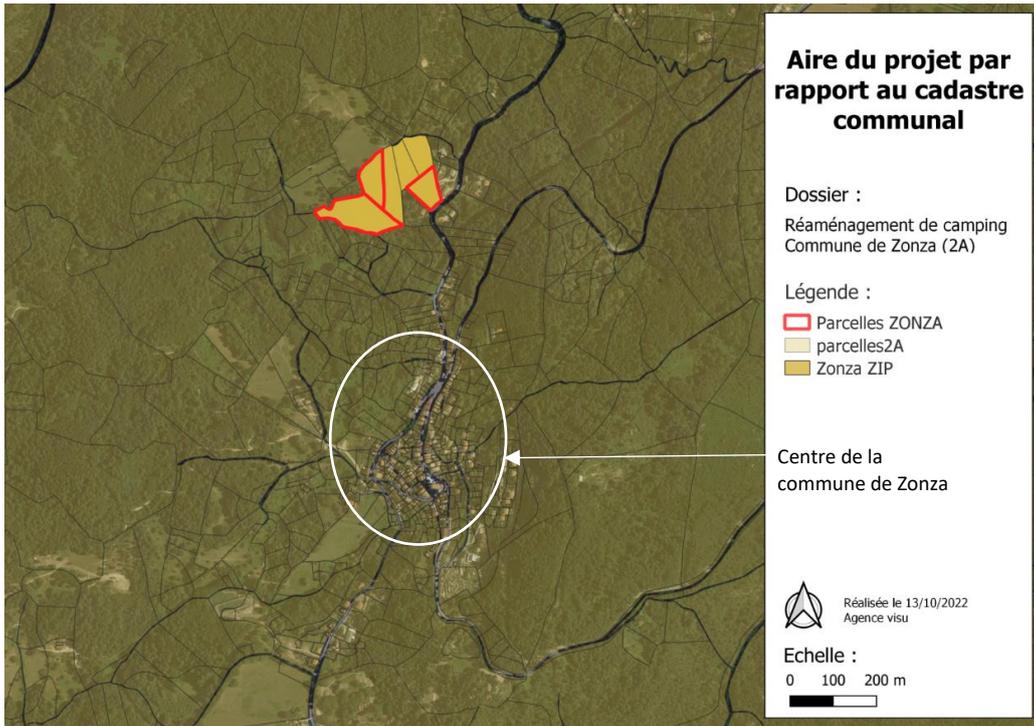


Figure 3 : Photographie aérienne de 2021 superposée au cadastre

Le projet est situé sur deux sites de protection environnementale : la ZNIEFF II 940004238 « Forêts claires et maquis pré-forestiers du haut Rizzanese » et sur le parc naturel régional de Corse FR8000012.

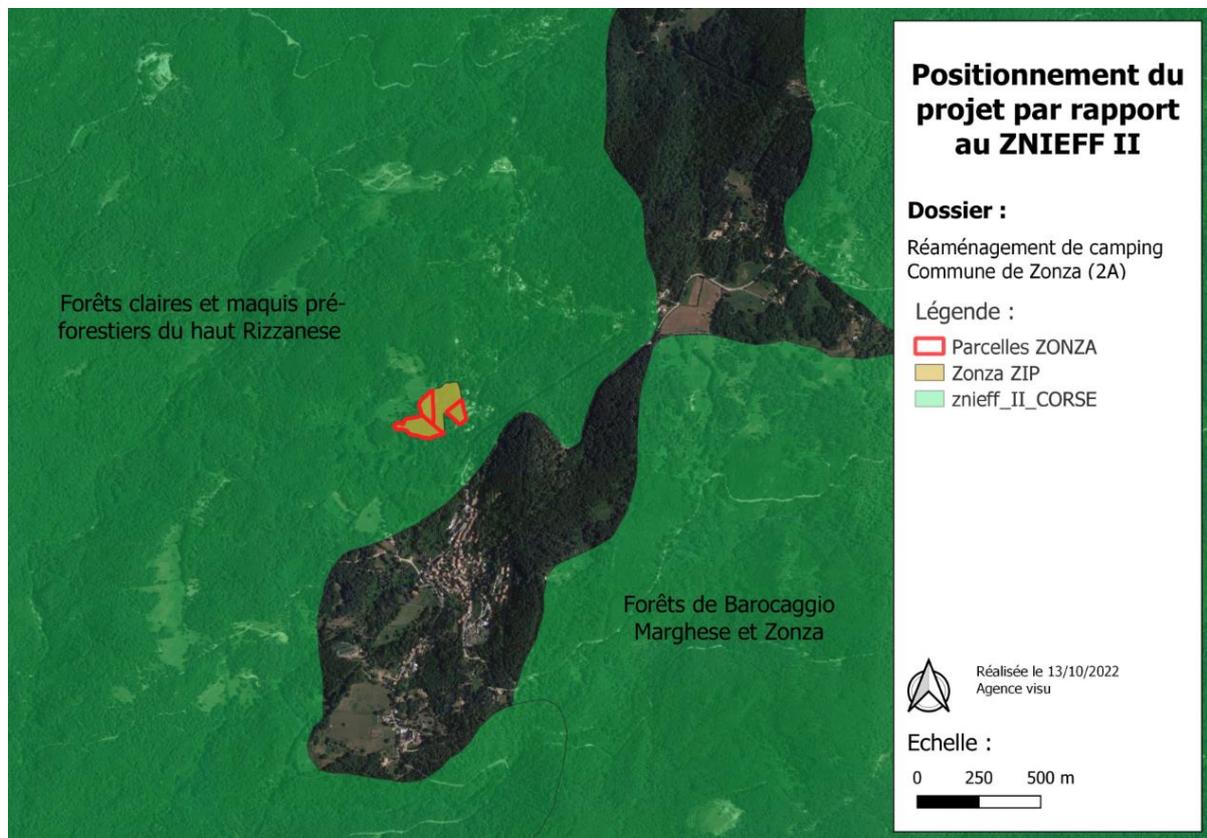


Figure 4 : Positionnement du projet par rapport au ZNIEFF II

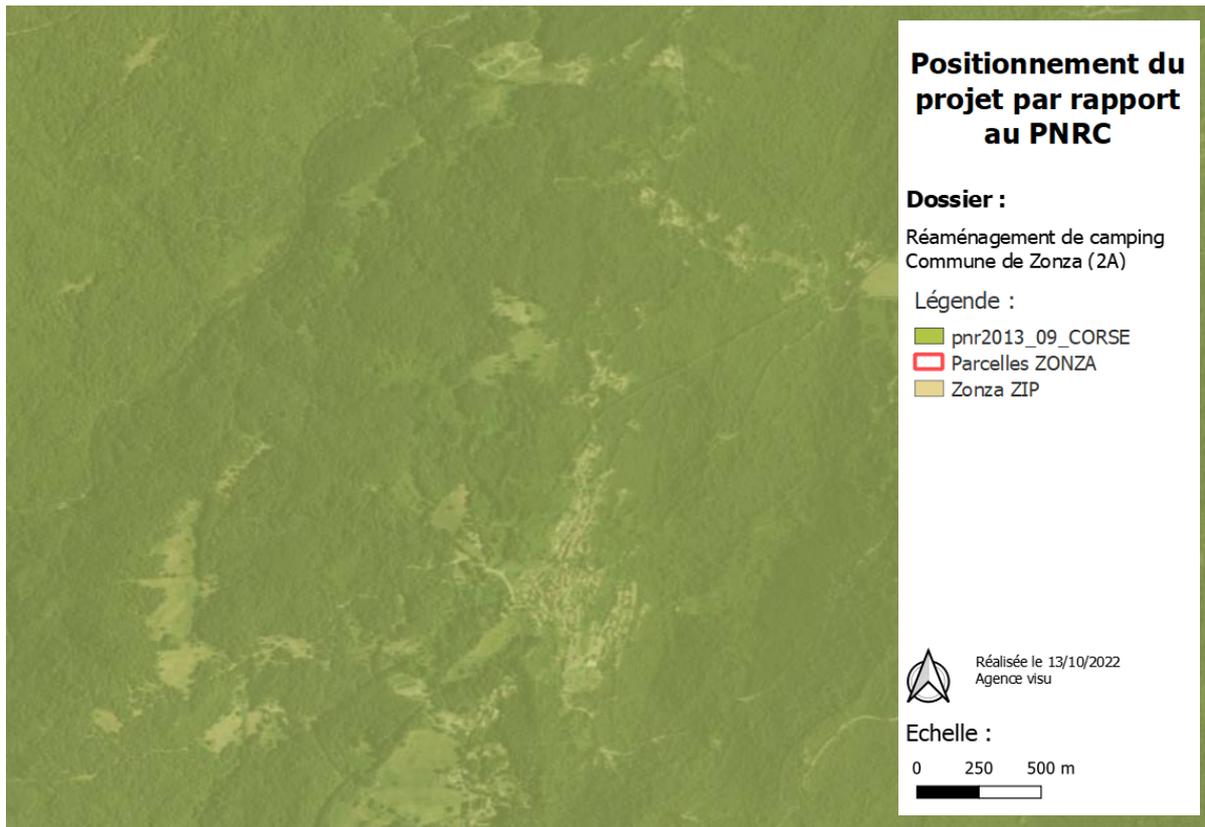


Figure 5 : Positionnement du projet par rapport au PNRC

### 3. Description écologique du site

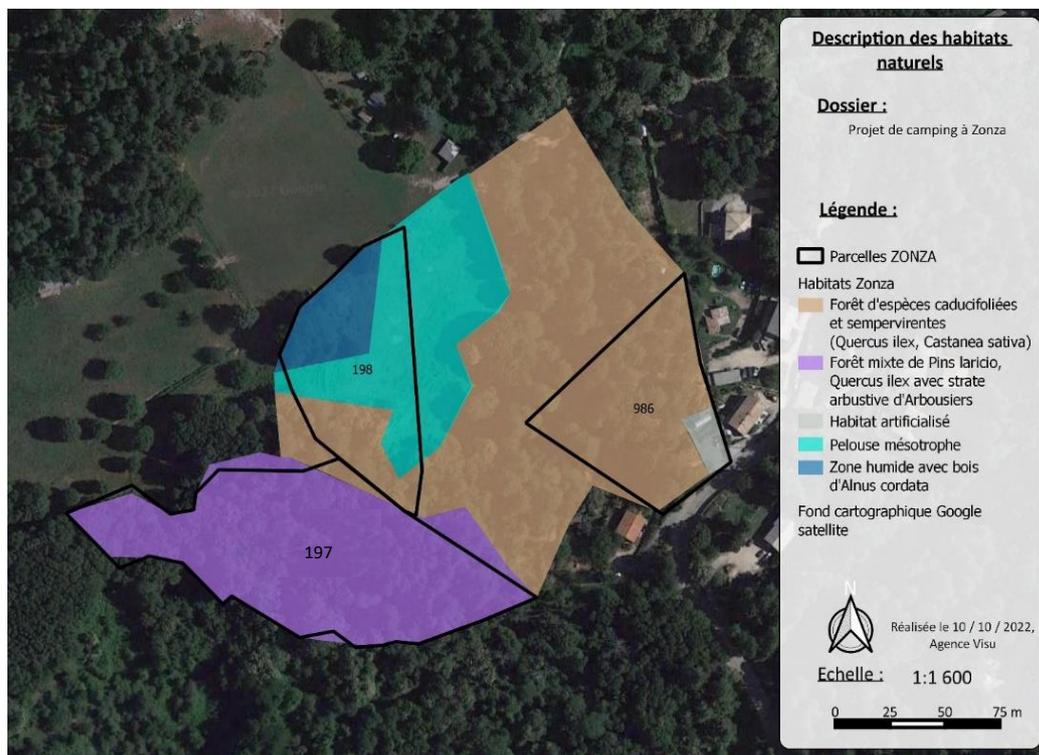


Figure 6 : Habitat présent sur l'aire de projet (Corine Land Cover)

Les parcelles sont composées de quatre types d'habitats principaux. La parcelle 986 comprend une forêt de chênes verts (*Quercus ilex*) et de châtaigniers (*Castanea sativa*), ainsi qu'une partie déjà urbanisée au Sud-Est. La parcelle 197 est représentée par une forêt mixte de pins laricio (*Pinus laricio*), de chênes verts et de jeunes arbousiers (*Arbutus unedo*) composant une strate arbustive. La dernière parcelle concernée par le projet, la 198, comprend un bout de forêt comme représentée sur la parcelle 986, une pelouse mésotrophe et une **zone humide à aulnes de Corse (*Alnus cordata*)**. C'est ce dernier habitat qui représente un **intérêt majeur** sur l'aire de ce projet.

**Aucune espèce protégée n'a été observée sur le site.**



Figure 7 : Pelouse mésotrophe au premier plan et forêt mixte à espèces caducifoliées et sempervirentes



Figure 8 : Zone humide à *Alnus cordata*

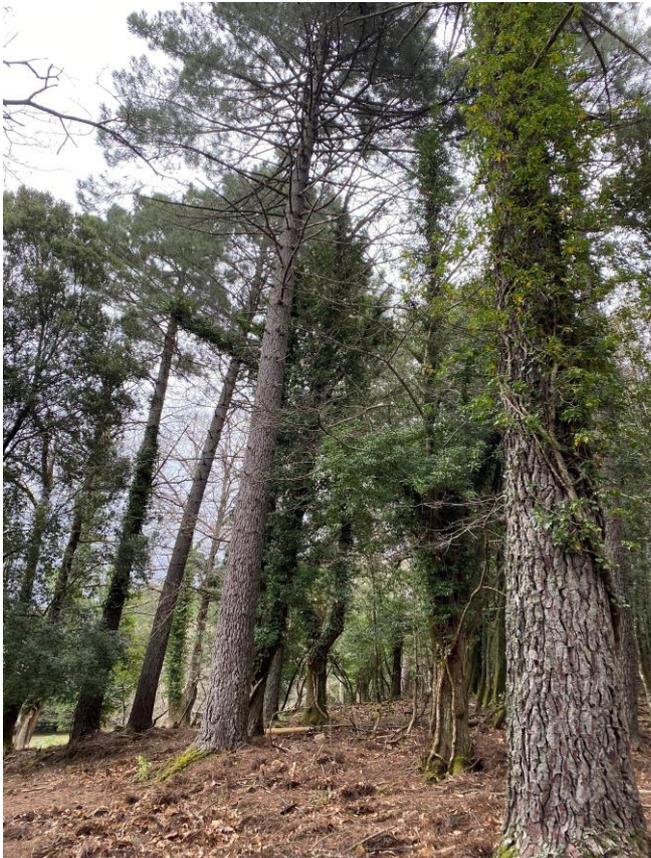


Figure 9 : Forêt mixte à *Pinus laricio*

**→ Description de  
la zone humide**



Une zone humide est présente au Nord-Ouest de la parcelle 198, et représente un **enjeu de conservation**.

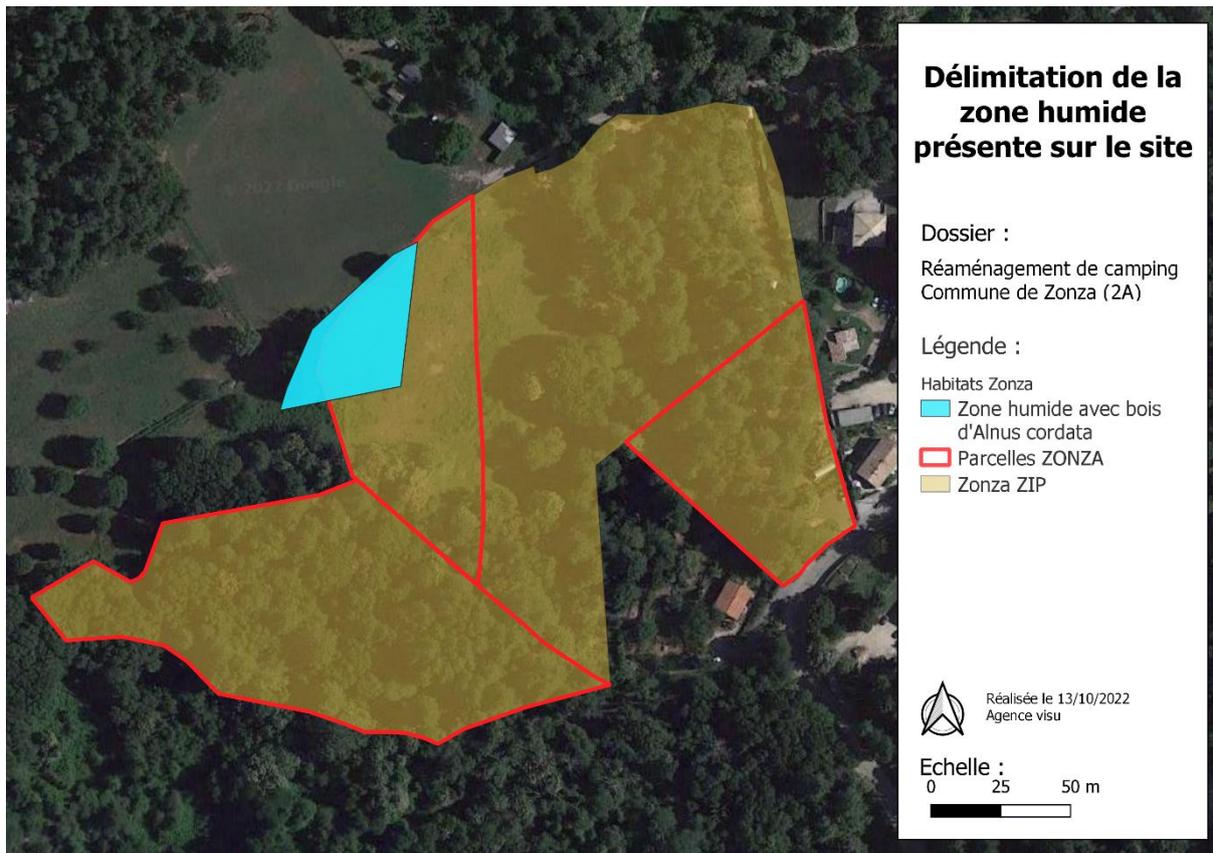


Figure 10 : Délimitation de la zone humide présente sur le site

Bien que cette petite zone humide ne soit pas référencée comme une zone particulière à protéger, il est important de la conserver et d'éviter tout type de construction sur son emplacement. En effet, les zones humides sont des véritables réservoirs de biodiversité et plus de 40% des espèces y effectuent au moins une étape de leur cycle de vie.

Les espèces les plus connues de ces milieux sont les amphibiens, dont de nombreuses espèces sont classées vulnérables (comme l'Euprocte de Corse, *Euproctus montanus*), voire en danger (comme le Crapaud vert, *Bufo viridis*).

Les mares temporaires ou autres petites zones d'eau comme celle-ci aide à la continuité écologique et à la connectivité des milieux entre eux. Cette zone humide est peut-être sur le chemin de migration de certains amphibiens, servant d'aire de repos. Il peut également servir d'aire de ponte, comme par exemple pour la **Salamandre de Corse** (*Salamandra corsica*), d'autant plus que l'habitat avoisinant la zone humide est favorable à cette espèce (forêt mixte) et qu'il y a présence d'un cours d'eau au Nord-Ouest de l'aire d'étude (en bleu présenté sur la Figure 11).

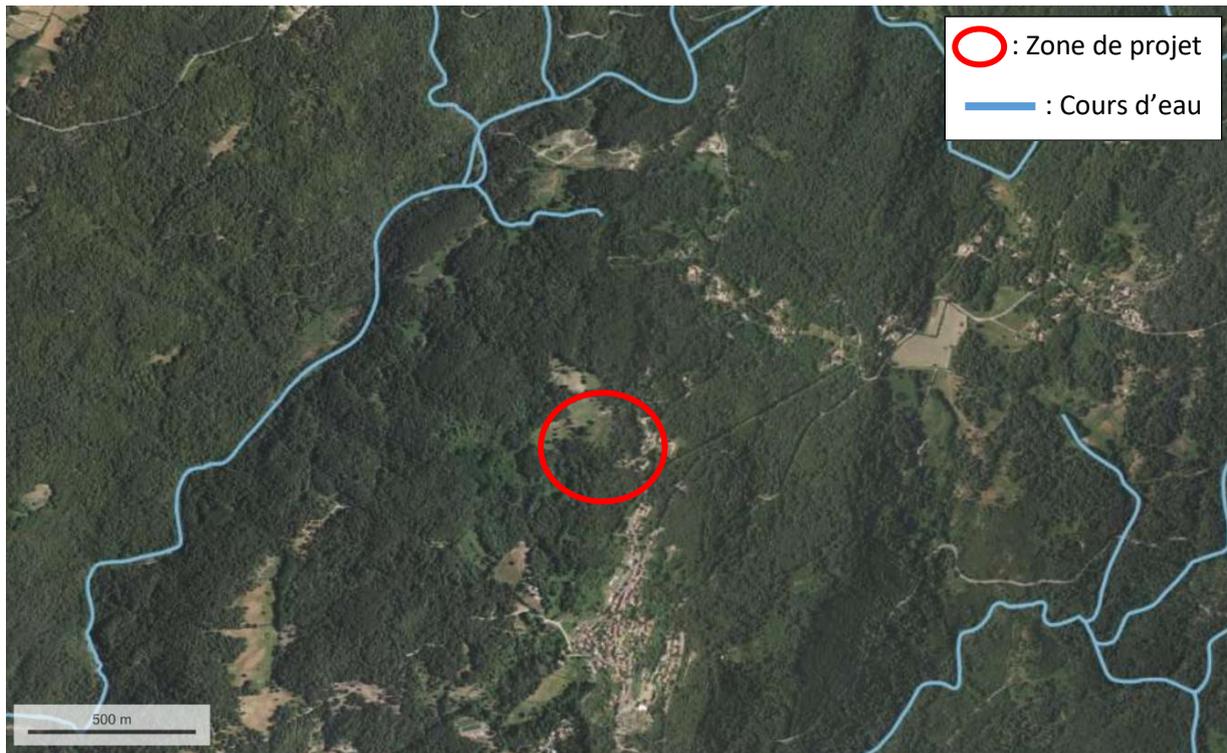


Figure 11 : Cours d'eau présents autour de l'aire d'étude (source : géoportail, IGN)

Même si **aucun amphibiens ni aucune ponte n'ont été relevés** durant les prospections, il est possible que plus tard des individus soient observés, ou autres espèces aquatiques ou semi-aquatiques d'intérêt patrimonial.

Cette affirmation est confirmée par l'observation de plusieurs espèces d'amphibiens sur la commune de Zonza, comme présenté dans le tableau ci-dessous (données extraites de Faune France).

Tableau 1 : Espèces d'amphibiens observées sur la commune de Zonza, données extraites de Faune France (critères d'évaluation basés sur la liste rouge régionale des amphibiens de Corse)

Nom commun	Nom latin	Dernière observation	LR France	LR Corse	Priorité de conservation
Euprocte de Corse	<i>Euproctus montanus</i>	2021	LC	NT	Majeure
Discoglosse corse	<i>Discoglossus montalentii</i>	2021	NT	NT	Majeure
Discoglosse corse/sarde	<i>Discoglossus montalentii / sardus</i>	2021	NT / LC	NT / NT	Majeure / Forte
Salamandre de Corse	<i>Salamandra corsica</i>	2021	NT	NT	Forte
Rainette sarde	<i>Hyla sarda</i>	2021	LC	NT	Forte
Grenouille de Berger	<i>Pelophylax bergeri</i>	2020	LC	LC	Modérée

La zone d'eau étant de type stagnante et peu profonde, il y a surtout une forte probabilité de fréquentation par la **Salamandre corse, la Rainette sarde et la Grenouille de Berger, espèces toutes protégées.**



# Diagnostic

Description des observations



## 1. Présentation des écologues intervenus sur site

### **Maxime VILDIEU**

Domaine d'expertise : Entomologie

Compétences complémentaires : Cartographie SIG (Qgis), Herpétologie, Ornithologie

Formation : 2022 – Master 1 « Ingénierie Écologique »

2021 – Licence Pro Métiers de la Protection de l'Eau et de l'Environnement

Expérience : Depuis Avril 2021 – Alternant à l'Agence Visu

### **Eugénie BEAUMONT**

Domaine d'expertise : Ornithologie

Compétences complémentaires : Cartographie SIG (Qgis)

Formation : 2021 – Licence Pro Métiers de la Protection de l'Eau et de l'Environnement

2022 – Master 1 « Ingénierie Écologique »

Expérience : Depuis Avril 2021 – Alternante à l'Agence Visu

### **Clémentine GOMBAULT**

Domaine d'expertise : Botanique, Phytosociologie, Habitats naturels, Écologie des communautés animales et végétales

Compétences complémentaires : Restauration écologique, Herpétologie, Entomologie

Diplôme : 2011 – Doctorat en écologie, Thèse sur la restauration écologique des écosystèmes herbacés

Expérience : Depuis 2020 – Agence Visu

2017-2019 – Écologue indépendante

2011-2017 – Chargée de recherche à l'INRA

## 2. Date d'intervention et conditions météorologiques

Tableau 2 : Détails de la visite sur le site

Intervenant	Date de prospection	Conditions météo	Observation
Maxime VILDIEU, Eugénie BEAUMONT, Clémentine GOMBAULT	21/04/2022		

### 3. Observation sur le site

En plus de la zone humide, des populations d'Anémone des Apennins (*Anemone apennina*) ont été recensées près de la zone humide, espèce **peu fréquente** en Corse, ainsi que des Ellébores de Corse (*Helleborus argutifolius*), espèce très commune mais **endémique et patrimoniale de Corse**.

**L'accès au camping est déjà en place et ne rentre pas dans les habitats importants à conserver, ni sur la répartition des espèces endémiques et remarquables.**



Figure 12 : Photographie d'*Helleborus argutifolius*



Figure 13 : Photographies d'*Anemone apennina*

**→ Conséquence  
de l'aménagement  
sur le site**



## 1. Les enjeux et objectifs de conservation et de gestion

Comme dit précédemment, le but est de conserver la zone humide située au Nord-Ouest de la parcelle 198, habitat intéressant pour la biodiversité même s'il n'est pas classé comme un site à enjeu.

Pour cela, une **mesure d'évitement géographique est nécessaire, ainsi que des mesures annexes de traitement des eaux et des déchets pour éviter tout type de pollution**. Un dérangement par la présence anthropique est déjà constaté à cet endroit, **l'installation du camping ne devrait donc pas avoir d'effets supplémentaires sur le dérangement d'espèces ou alors ils seront négligeables, si les mesures d'évitement et de réduction sont correctement respectées**.

Le plan du camping doit tenir compte de la présence de la zone humide. Aucun emplacements de tentes ne devra être créé à cet endroit, et les travaux devront être réalisés en dehors de la période de floraison des espèces endémiques et peu communes trouvées (*Anemone apennina* et *Helleborus argutifolius*), pour limiter l'impact sur celles-ci.

**Aucune espèce ciblées à enjeu n'a été observée dans la zone d'étude, malgré la potentialité de fréquentation d'amphibiens importante dans la partie humide de la zone d'étude**. Le débroussaillage n'affectera pas la faune et la flore présentes, s'il est réalisé au bon moment de l'année (voir *Tableau 4*).

**Les enjeux zone humide et flore sont donc considérés comme faibles.**

Tableau 3 : Liste des mesures d'évitement et de réduction à prévoir

	Phase	Type d'impact	Élément biologique considéré	Qualification de l'impact	Nécessité de mesures de traitement	Types de mesures envisagées
Habitats & Flore	Défrichage / Terrassement	<p><b>Destruction d'habitat d'espèce et habitat naturel</b></p> <p>→ Dérangements d'espèces et destruction partielle et/ou totale de milieux naturels par défrichage et construction d'emplacement de tentes</p>	<p><b>Zone humide à <i>Alnus cordata</i></b></p>	Faible	Nécessaire	<p><b><u>Mesure d'évitement</u> :</b></p> <p>Adaptation du <b>calendrier des travaux</b> en fonction des périodes d'activité des espèces faunistiques et floristiques (voir ci-dessous <i>Tableau 4</i>)</p> <p><b>Délimitation de la zone humide et du chantier</b></p> <p>Création des emplacements de tentes <b>en dehors de la zone humide</b> et de ses abords directs</p> <p><b>Marquage des arbres remarquables</b> potentiels (réalisé par un écologue)</p> <p><b>Ne pas déconnecter la zone humide des habitats alentours</b></p> <p><b><u>Mesure de réduction</u> :</b></p> <p>Création de sanitaires et de douches <b>correctement reliés au réseau d'assainissement de la commune de Zonza</b></p> <p>Mise à disposition de <b>poubelles avec couvercle placées dans des enclos</b> pour limiter l'impact des cochons</p>

Flore	Défrichage / Terrassement	<b>Destruction d'habitat d'espèce et habitat naturel</b> → Dérangement d'espèces et destruction partielle ou totale de milieux naturels par défrichage et construction d'emplacement de tentes	<i>Anemone apennina</i> <i>Helleborus argutifolius</i>	<b>Faible</b>	Nécessaire	<b>Mesure d'évitement :</b> Adaptation du calendrier des travaux en fonction de la période de floraison des espèces (voir ci-dessous <i>Tableau 4</i> ) Placer les emplacements de tentes en dehors de leur zone d'implantation
Faune	Défrichage / Terrassement	<b>Destruction d'individu et d'habitat d'espèce</b> → <b>Absence d'espèces à enjeu</b>	/	/	/	<b>Aucun enjeu n'a été trouvé</b> , mais il est préférable de respecter le <i>Tableau 4</i> ci-dessous pour la période de réalisation des travaux

Tableau 4 : Période de sensibilité des espèces faunistiques et floristiques



Période les moins impactantes pour démarrer les travaux



# Synthèse

Enjeux identifiés sur l'aire de  
projet et discussion



**Aucune espèce protégée n'a été observée sur l'aire de projet.  
La zone humide représente le seul réel enjeu de préservation  
d'habitat à prendre en compte sur l'aire de projet.**

**L'expertise du site a permis de constater que les parcelles sont  
enclavées dans une trame naturelle de continuité écologique ainsi  
que dans une ZNIEFF de type II, mais qu'elles ne présentent pas de  
caractéristiques de conservation particulières.**

**La future extension de camping ne représente pas un réel danger  
pour les espèces et les habitats concernés, si la zone humide est  
correctement évitée.**